

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle. C'est le seul impôt obligatoire pour lequel l'entreprise décide librement de son affectation.

Depuis 2023, SOLTÉA est la plateforme nationale, entrée unique pour tous les employeurs redevables, qui leur permet d'exprimer leurs souhaits de répartition vers des établissements, des composantes ou établissements secondaires ou des formations éligibles.

L'école Polytech Paris-Saclay est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage. Vous êtes un ancien élève de Polytech Paris-Saclay, un partenaire, un employeur, en affectant votre taxe d'apprentissage à l'école, vous nous aidez à former vos futurs collaborateurs en phase avec l'évolution de vos besoins.

GRÂCE À VOUS

Votre soutien nous permet d'investir dans l'innovation pédagogique, dans l'accompagnement de nos élèves, dans la rémunération d'intervenants issus des milieux professionnels et dans du matériel de pointe pour la formation dans les 4 spécialités de nos élèves ingénieur.es.

Cette année, ces investissements furent marqués par :

- Le renouvellement de nos matériels informatiques en salles de cours (micro-ordinateurs et ordinateurs portables), destinés aux élèves des quatre spécialités (Informatique, Électronique, Matériaux, Photonique) ;
- Le développement continu du « TechLab » avec des matériels du type cartes et composants ;
- Le renouvellement de l'instrumentation de nos plateformes technologiques et des laboratoires pour nos quatre départements de spécialités ;
- L'extension de la plateforme mécanique et énergie pour intégrer le développement durable et les enjeux écologiques.



COMMENT LA VERSER

Le solde de votre taxe d'apprentissage est à verser du en suivant la procédure :

Étape 1 : CALCULER

Le montant dû au titre de la masse salariale 2024

Étape 2 : DÉCLARER ET PAYER

Ce montant à l'Urssaaff ou à la MSA via la DSN d'avril 2025

Étape 3 : RÉPARTIR

Désignez **Polytech Paris-Saclay**, l'école d'Ingénieurs composante de l'Université Paris-Saclay via la plate-forme SOLTÉA (portail employeur) à compter de fin mai/début juin (dates sur SoltéA).

Code UAI : **091 1986P**, puis choix de la composante Polytech Paris-Saclay

LES DÉPENSES 2024 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

